



**Procès-verbal de la réunion
du 18 mars 2022**

adopté le 30 juin 2022

**COMITÉ DE BASSIN
N° 125**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021	3
III.	Élections et désignations.....	3
	1. <i>Postes vacants dans les commissions et instances extérieures</i>	3
IV.	Point d'actualité	3
V.	Varenne de l'eau et du changement climatique	4
	1. <i>Conclusions nationales et déclinaison sur le bassin Rhin-Meuse</i>	4
	2. <i>Mobilisation du Conseil scientifique</i>	7
	3. <i>Actualisation du plan d'adaptation et d'atténuation du changement climatique (méthode de travail, articulation avec le Conseil scientifique)</i>	7
VI.	Intervention de la Préfète Coordinatrice de bassin	7
VII.	Planification et prospective.....	8
	1. <i>Retour sur la réunion de la Commission Planification du 3 février 2022</i>	8
	2. <i>Adoption de la mise à jour des SDAGE Rhin et Meuse et avis sur les programmes de mesures Rhin et Meuse</i>	8
	3. <i>Adoption de la mise à jour du Registre des Zones Protégées</i>	8
	4. <i>Avis sur la mise à jour du programme de surveillance des eaux</i>	11
VIII.	Divers	11
	1. <i>Création de l'OFB et efficacité renforcée des missions de Police de l'environnement</i>	11
	2. <i>Rapportage de la séance d'information du 13/01/2022 sur la politique internationale des Agences de l'eau</i>	11

La séance est présidée par **M. GAILLARD**.

Le Président énumère les pouvoirs donnés et constate que le quorum est respecté :

- Mme BEIRENS à M. GAILLARD
- M. DEPAIX à M. BAUER
- Mme MELON à Mme LOGIN
- M. RICHARD à Mme BUCHERT
- M. THOMAS à M. GAILLARD
- M. VALENCE à M. PEDUZZI
- Mme ARNOLD à Mme LEROY
- M. BESSARD à M. CAYE
- Mme GENESSEAUX à M. REININGER
- M. BRIGNON à Mme CORSYN
- Mme PATTEGAY à Mme ZÉBOUDJ
- M. RENCK à M. BAUER
- Mme VELINOT à M. CAYE
- M. VONARB à M. BECKER
- M. DOISY à M. VANLAER
- Mme POFFET à la DREAL Grand Est
- M. LE BERRE à M. VANLAER
- M. SCHERRER à la DDT de la Moselle

Le Président salue les membres du Comité de bassin et précise que Mme la Préfète coordonnatrice de bassin rejoindra la séance vers 11 heures pour assister aux échanges sur le SDAGE.

En termes d'actualité, le Président indique que plusieurs contrats territoriaux ont été signés depuis la précédente réunion et que ce dispositif de réflexion avec les territoires vit bien.

Le Président signale par ailleurs, qu'une réunion des Présidents de Comités de bassin s'est tenue pour faire un point sur l'évolution des structures de bassin en France dans le contexte de l'élection présidentielle. Il y a contribué en produisant une note de réflexion.

Le Président précise que le Préfet coordonnateur de bassin devient automatiquement Président du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau. Il aurait préféré que le Préfet coordonnateur conserve une hauteur de positionnement et une position d'arbitrage, mais les parlementaires en ont décidé autrement.

Avant d'aborder l'ordre du jour, **M. HOELTZEL** salue et remercie M. ERB dont c'est la dernière séance aujourd'hui, pour son engagement dans les instances de bassin.

M. ERB indique qu'il siège depuis 29 ans à l'Agence de l'eau et qu'il a toujours été heureux de participer aux débats très instructifs de l'organisme. Il remercie l'ensemble des membres et souhaite un très bel avenir à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

(Le Comité de Bassin applaudit.)

I. Adoption de l'ordre du jour

Sans observation de la part des membres du Comité de Bassin, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021

Sans observation de la part des membres du Comité de Bassin, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. Élections et désignations

1. Postes vacants dans les commissions et instances extérieures

M. HOELTZEL signale qu'un tableau reprenant l'ensemble des postes vacants a été transmis. Il propose de ne pas le parcourir, mais invite les membres qui le souhaitent à faire part de leur candidature, en séance ou ultérieurement.

M. HOELTZEL indique que **M. BALLET** a transmis sa candidature pour intégrer la Commission Prévention des Inondations. Il propose de la valider.

M. HOELTZEL précise enfin que **M. HENRION**, Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, intègre le Comité de bassin au titre du Syndicat Mixte Moselle Aval.

Après la démission de **Mme LOGIN** au sein du Conseil d'administration, il a été proposé que **M. HENRION** la remplace comme Administrateur. **M. HOELTZEL** propose d'entériner ce changement en séance.

M. HENRION ajoute qu'il est également Maire d'Augny depuis 16 ans et souligne qu'il est très heureux d'intégrer ce Comité de bassin.

M. HENRION est élu membre du Conseil d'administration à l'unanimité.

La délibération n° 2022/01 est adoptée.

M. DEKENS annonce qu'il souhaite intégrer la Commission Prévention des Inondations en tant que Président de l'EPAMA. Il précise qu'il est également confronté à cette problématique des inondations sur son titre au titre de sa fonction de Président de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse.

M. HOELTZEL propose d'entériner également cette nomination.

M. BALLET et M. DEKENS sont désignés à l'unanimité, membres de la Commission prévention des Inondations.

La délibération n° 2022/02 est adoptée.

IV. Point d'actualité

M. HOELTZEL signale que le dossier de séance contient des éléments relatifs au Forum Mondial de l'Eau, qui aura lieu du 21 au 26 mars à Dakar. Les Agences de l'eau seront présentes de manière collective. La déclaration commune qui sera portée par l'ensemble des bassins a été transmise dans le dossier de séance.

M. HOELTZEL indique par ailleurs qu'il est prévu de délocaliser dans le Bas-Rhin les prochaines séances du Conseil d'administration et du Comité de bassin, vendredi 1^{er} juillet prochain.

M. HOELTZEL propose ensuite de traiter le point sur Varenne de l'eau, afin d'attendre l'arrivée de **Mme la Préfète** pour aborder le point relatif au SDAGE en sa présence. Il précise qu'elle a accepté de signer en séance l'arrêté portant approbation du SDAGE pour clore la réunion.

V. Varenne de l'eau et du changement climatique

1. Conclusions nationales et déclinaison sur le bassin Rhin-Meuse

Mme MAUVIEUX-THOMAS présente les conclusions nationales du Varenne de l'eau et leurs déclinaisons sur le bassin Rhin-Meuse.

Débat

M. PELLETIER remarque qu'il est de plus en plus question d'autonomie dans un certain nombre de domaines. En l'occurrence, l'eau appartient à tous et il existe une responsabilité collective pour la gérer au plus près des besoins et de l'efficacité. L'autonomie est donc atteignable dans le domaine de l'eau à condition de faire preuve d'intelligence et de mener un travail collectif d'identification des besoins par territoire. Les décisions nationales sont nécessaires pour définir un cadre, mais le travail sur le terrain au plus près des territoires reste primordial et le travail est bien engagé en ce sens.

M. SOULIER pense également que la notion de territoire est essentielle, comme l'a illustré la création du SAGE du Rupt du Mad. L'impulsion de départ est venue d'un atelier national, mais c'est la mobilisation de tous les acteurs et l'intégration dans les projets de territoires qui ont permis de sortir d'un enlisement de plusieurs décennies. Elles ont également permis un dialogue entre l'amont et l'aval qui est fondamental, puisque l'eau est en effet un bien commun. Chaque acteur doit donc mesurer sa responsabilité dans son utilisation et sa gestion de l'eau et vis-à-vis des relations qu'elles induisent entre territoires. Concrètement, cette démarche a débouché sur un contrat territorial, sur la mise en place des PSE et sur un dialogue très fort avec les méthaniseurs du secteur. Le Parc Naturel vient d'ailleurs de démarrer une étude qui associe l'ensemble des acteurs sur la méthanisation.

M. DEKENS souhaitait partager une remarque sur la récupération des eaux de pluie hivernale. Il souligne que la pluviométrie évolue actuellement en lien avec le changement climatique. Aujourd'hui, les territoires sont plutôt confrontés à des sécheresses et des étiages hivernaux et à des crues d'été. C'est une modification qui peut avoir des impacts importants sur la manière de récupérer les pluies.

M. METZ veut d'abord souligner l'importance de prendre en compte la question de la souveraineté alimentaire dans le contexte actuel. Le Covid avait déjà mis la lumière sur cet enjeu. La crise géopolitique actuelle et la guerre en Ukraine sensibilisent encore davantage à cet enjeu. Des tensions apparaissent aussi dans le pourtour méditerranéen.

M. METZ indique ensuite qu'il ne peut que souscrire à la proposition de l'Agence de l'eau sur les projets identifiés pour les territoires de la plaine alsacienne et des Vosges, au titre de la territorialisation du Varenne de l'eau. Si la transition agricole et le partage de la ressource entre la culture et l'utilisateur s'opèrent, ce sera cependant sur un temps long. Il faut donc accompagner les agriculteurs, et c'est aussi le rôle de l'Agence, sur les modifications de pratiques et les changements de systèmes de production. Le Varenne de l'eau a notamment souligné le rôle prépondérant du sol sur les questions de l'infiltration, du stockage de l'eau et de la matière organique présente dans le sol. L'accompagnement doit se traduire par de la formation, du conseil, de la sensibilisation et peut-être aussi un accompagnement financier et technique pour investir et changer les pratiques. Il convient également de réfléchir et d'anticiper par rapport aux filières qui émergeront demain et qui n'existent pas encore aujourd'hui.

M. METZ attire enfin l'attention sur un autre élément important dans le contexte économique actuel, qui est le coût des intrants. Une partie importante de l'agriculture utilise en effet des intrants issus du pétrole, dont le coût explose aujourd'hui. Cette évolution rend nécessaire de réfléchir à une « décarbonation » de l'agriculture, en utilisant plus de légumineuses et en ayant davantage recours à des matières fertilisantes organiques. Le Plan Protéines Végétales, déjà mis en place depuis plusieurs années, devient encore plus pertinent dans ce cadre.

M. HENRY considère que le lien entre la quantité et la qualité de l'eau n'a pas été suffisamment mis en exergue dans le Varenne de l'eau, malgré son importance. De même, il convient de souligner davantage que l'agriculture française restera pluviale. En effet, sur 27 millions d'hectares agricoles, moins de 2 millions d'euros d'hectares sont irrigués.

M. HENRY veut insister aussi sur la nécessité d'aborder dès aujourd'hui la question de la diversification de l'agriculture avant qu'il soit trop tard, sans attendre la mise en place de nouveaux systèmes fortement dépendants de l'eau. Les appels à projets et le soutien des filières agricoles à bas niveau d'intrants vont dans ce sens. La Région est par exemple loin d'être autonome en fruits et légumes et il faut étudier la possibilité d'en cultiver. Il faudra aussi expérimenter, ce qui créera de la richesse. M. HENRY souligne qu'il est effectivement important de créer de la valeur ajoutée sur le territoire, pour le rendre résilient.

M. INGWILLER observe que le Varenne de l'eau a vocation à démocratiser le partage de l'eau pour demain, alors que la rareté de la ressource en eau générera un combat dans l'avenir. Le monde agricole doit assumer un rôle prépondérant dans ce cadre. Il occupe de l'espace, il a besoin d'énormément d'eau et il est aussi responsable partiellement de la qualité de l'eau, avec le monde industriel et les collectivités. M. INGWILLER estime que le Varenne de l'eau va dans le bon sens, avec une approche territoriale qui pousse à assumer collectivement la question de l'eau.

M. BAUER met en avant le rôle de la recherche et du développement de nouvelles variétés qui sont moins sensibles aux aléas climatiques et qui utilisent moins d'eau. Il précise qu'il ne parle pas de modification génétique, mais de croisements. Ces développements permettront de réaliser des économies d'eau et de limiter les impacts des changements climatiques.

M. PEDUZZI veut aussi signaler que l'espace forestier est capital pour l'eau du fait de sa réaction pour les sols, l'ombre qu'il génère et la dynamique qu'il crée pour générer des flux. Il se situe souvent un peu en marge des réflexions de l'Agence. Pourtant, peu d'espaces forestiers sur le bassin ne sont pas impactés, travaillés et façonnés par la main de l'homme. Ils représentent en outre des dizaines de milliers d'emplois. Les espaces forestiers sont également primordiaux pour combiner la résilience et la possibilité de maintenir de l'eau sur les territoires. Aujourd'hui, beaucoup de micro-parcelles et de territoires sont laissés hors de toute gestion. Or un système qui veut gérer l'eau requiert une ligne directrice et des acteurs de terrain qui travaillent dans le même sens.

Le Président demande des précisions sur les petites parcelles mentionnées.

M. PEDUZZI explique que les cadastres comprennent des parcelles de quelques hectares seulement ou de moins d'1 hectare dans les espaces forestiers, où il est très difficile de mettre en place des politiques de gestion de l'eau. Des milliers de propriétaires privés de forêts se trouvent dans l'espace de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

M. BALLET rejoint l'intervention de M. PEDUZZI sur le fait que la forêt n'est pas assez évoquée, alors qu'elle souffre du changement climatique. Au-delà de la crise du scolyte, la forêt est en train de disparaître et il est compliqué de trouver les bonnes essences au bon endroit. Des plans de relances ont cependant été mis en place, mais les pépiniéristes sont en grande difficulté et les plants ne sont pas suffisants. En parallèle, les récoltes des arbres fruitiers sont mauvaises. M. BALLET cite enfin le phénomène du bois qui est exporté, souvent en Chine, avant de revenir à un coût très bas.

M. BALLET ajoute que le morcellement important rend de plus en plus difficile le travail en forêt. Il existe néanmoins de nombreuses pistes à explorer. Le Centre Régional de la Propriété Forestière a l'intention de proposer prochainement un exposé sur la forêt lors d'une réunion du Comité de Bassin pour évoquer les lignes de conduite à adopter sur ce sujet très large.

Le Président confirme qu'il sera nécessaire d'avoir ce débat.

M. BALLET précise enfin que la forêt n'est pas un bien commun. C'est un bien d'intérêt général.

Le Président remarque que l'Agence aura plus de capacité pour réaliser des investissements intégrés dans un temps long et préparer l'avenir si Bercy lui reprend moins d'argent.

M. NASS souligne que la 3^{ème} révolution agricole aura beaucoup de conséquences. Les territoires ruraux pourront jouer un rôle important dans la décarbonation de l'économie en général et de l'agriculture en particulier. Combinée avec l'évolution du climat et des cycles végétaux et avec un renouvellement des générations dans les métiers agricoles, cette révolution induit une réelle opportunité pour mettre en valeur l'agronomie, redéployer l'organisation de tous les métiers sur les territoires ruraux et démontrer à quel point les territoires ruraux peuvent être complémentaires des territoires urbains.

Mme CORSYN se félicite de la qualité des représentants du monde agricole dans le bassin Rhin Meuse. Elle a noté positivement la mise en avant des notions de territoire, de diversification, de décarbonation et du lien entre quantité et qualité. Elle se réjouit du travail qui va pouvoir être accompli dans cet état d'esprit.

Le Président est d'accord. Il salue l'intérêt de cette instance, où les membres savent s'écouter de façon sereine et débattre de façon constructive.

M. REININGER partage ces propos. Il constate que les différents représentants au Comité de Bassin sont capables de s'écouter et d'aboutir à des projets gratifiants pour tous, ce qui n'est pas le cas partout en France.

M. REININGER rejoint également les propos précédents sur l'enjeu de la qualité des sols. La résilience requiert des sols en bon état, capables de stocker de l'eau et de maintenir une biodiversité.

M. REININGER constate par ailleurs que tous les acteurs présents en Comité de Bassin semblent être conscients d'être à l'aube d'une révolution pour l'agriculture. Les éléments climatiques et géopolitiques montrent effectivement que l'agriculture de demain aura l'obligation d'assurer une souveraineté alimentaire et de contribuer aussi à une souveraineté énergétique. Il conviendra toutefois d'être pertinent dans l'équilibre de ces deux enjeux, car le public accepte mal que des cultures servent à alimenter des 4x4 alors que des populations souffrent encore de famines.

M. REININGER confirme enfin que la forêt participe totalement au cycle de l'eau. Il rappelle néanmoins que la richesse de la biodiversité naît de la multiplicité des cadres différents. Il n'est donc pas obligatoire de gérer totalement une forêt et elle peut aussi être en partie délaissée. Il faut se méfier de l'idée de vouloir tout organiser en forêt.

M. HUSSON ajoute qu'il existe une préoccupation et un débat au sujet des retenues collinaires, qui ont été évoquées la veille au Conseil Régional. Il est important de revenir sur la question du cycle de l'eau et du temps nécessaire pour obtenir une eau de qualité. Des avis scientifiques alertent sur le risque de modifier le fonctionnement normal du cycle de l'eau et des sols en utilisant trop de retenues collinaires.

M. HUSSON souligne la légitimité du Comité de Bassin dans ces réflexions, car il permet de combiner des compétences, des avis et des expertises à la fois scientifiques, techniques ou de praticiens, tout en permettant d'exprimer des sensibilités de territoires contrastées. Ces réflexions conduisent en outre à avancer en aboutissant sur des actions et contribuent ainsi à la réconciliation entre les décideurs et les citoyens.

M. DIETMANN rappelle que la loi sur l'eau avait pour but de gérer les usages de l'eau jusqu'en 1992. Constatant que ce n'était pas suffisant, la loi a évolué en 1992 en donnant la priorité à la gestion des milieux, dégradés pendant longtemps par les usages. Aujourd'hui, le Varenne de l'eau doit obliger à rechercher cet équilibre très fin entre les usages et les milieux. L'alimentation humaine en eau est par exemple largement dépendante de la qualité du milieu dans lequel se déroule le cycle de l'eau.

À cet égard, M. DIETMANN observe qu'il y a eu beaucoup de défaillances dans l'application des réglementations liées à l'eau et que la répartition équitable et profitable de l'eau n'est pas appliquée sur le territoire. Dans le cadre du Varenne de l'eau, il souhaite donc mettre l'accent sur la nécessité de renforcer le contrôle des usages et l'application de la réglementation à l'échelle du territoire.

Le Président observe que la réglementation est plus efficace en obtenant auparavant une adhésion collective à l'ensemble du système. De plus, la réglementation est plus compliquée et plus sophistiquée aujourd'hui qu'en 1992. Face à cette complexité, il faut injecter du bon sens à un moment et le Comité de Bassin essaie justement de faire l'association entre le bon sens et la science. Les projets de territoires sont essentiels à ce titre, puisqu'ils permettent à chaque acteur local sur place d'apporter sa lecture, son regard et sa contribution.

M. HOELTZEL indique en conclusion que l'Agence va continuer à travailler sur les sujets relevant du Varenne de l'eau à travers les différentes commissions, constatant la pleine adhésion du Comité de bassin aux propositions de l'agence de l'eau sur la territorialisation du Varenne de l'eau.

La délibération n° 2022/03 est adoptée à l'unanimité.

2. Mobilisation du Conseil scientifique

Mme FOURNIER présente le point relatif à l'avis du Conseil scientifique sur le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique.

(Mme la Préfète coordinatrice de bassin rejoint la séance.)

3. Actualisation du plan d'adaptation et d'atténuation du changement climatique (méthode de travail, articulation avec le Conseil scientifique)

Mme MAUVIEUX-THOMAS fait une présentation de l'actualisation du plan d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

La délibération n° 2022/04 est adoptée à l'unanimité.

VI. Intervention de la Préfète Coordinatrice de bassin

Le Président salue l'arrivée de Mme la Préfète et propose à M. PELLETIER d'intervenir sur l'effet immédiat de la guerre en Ukraine.

M. PELLETIER souligne que la guerre s'ajoute à une situation déjà compliquée pour la production agricole.

La période de crise sanitaire qui s'achève a eu des incidences, même si l'agriculture a quand même réussi à assurer une production et qu'elle n'est pas le secteur qui a le plus souffert du fait du Covid. La période électorale actuelle conduit aussi à « sur-actualiser » les propos et les événements.

M. PELLETIER indique que la situation en Ukraine a aussi des répercussions, qui sont cependant encore très peu connues. Elles seront plus visibles dans 6 mois ou 12 mois. Ces conséquences seront en tout cas importantes pour l'agriculture et au-delà du monde agricole. Avant de penser aux conséquences sur la population et les agriculteurs français, M. PELLETIER veut cependant avoir une pensée pour les conséquences subies par le peuple et les agriculteurs

Dans l'immédiat, la question de la capacité de l'agriculture à faire face à l'autonomie alimentaire se pose de nouveau, comme au moment de la crise sanitaire. Ensuite, la volatilité et les spéculations empêchent de se projeter avec certitude. M. PELLETIER préconise donc de garder la tête froide vis-à-vis de l'évolution de l'économie agricole à court terme pour réfléchir sur les futures conséquences économiques générales de cette crise géopolitique.

Un impact est déjà visible sur les prix et la disponibilité des intrants, ainsi que sur les prix des produits. Par conséquent, il induit également un impact économique pour les consommateurs. L'agriculture devient le centre d'une activité qui influe sur l'autonomie alimentaire, mais aussi sur l'autonomie énergétique dans une moindre mesure. Elle joue également un rôle prépondérant sur l'occupation du territoire, ainsi que sur la qualité, la consommation et la préservation des volumes de l'eau.

M. PELLETIER souligne en conclusion que la politique de l'Agence doit reposer sur du long terme et ne doit pas changer de cap sous l'influence des événements du moment.

Mme la Préfète confirme que la crise ukrainienne entraîne plusieurs conséquences. Le premier enjeu porte sur l'accueil des populations ukrainiennes déplacées. Le Président de la République a évoqué 100 000 personnes à accueillir, mais ce sera sans doute le double en réalité. Strasbourg fait partie des portes d'entrée dans ce cadre.

Mme la Préfète salue un élan de solidarité constaté parmi les collectivités, les élus et l'ensemble de la population. 4 200 personnes ont ainsi déjà été accueillies, sans compter les personnes arrivées directement dans des familles ou les initiatives pour aller chercher directement des personnes sur place. La Région s'adapte au quotidien pour organiser au mieux l'accueil des populations et des transferts ont lieu tous les jours vers des départements du Grand Est moins sollicités.

Mme la Préfète souligne ensuite que cette crise géopolitique bouleverse les modes de pensée et interroge les politiques publiques et modifie les organisations. Des conséquences économiques déjà importantes se font jour, puisque certaines entreprises sont quasiment à l'arrêt compte tenu de leurs liens avec l'Ukraine et la Russie. Il faut donc à la fois gérer le court, le moyen et le long terme.

Sur l'agriculture, une réunion est prévue la semaine prochaine pour étudier les difficultés au niveau du Grand Est, lister tous les projets mis en attente et voir comment ils peuvent être aidés. Des chefs d'entreprise demandent d'assouplir les règles et de bénéficier d'un accompagnement face à une rupture d'approvisionnement. Dans ce contexte, l'économie doit être solidaire et chaque acteur doit fournir un effort.

Sur l'énergie par exemple, le gouvernement a déployé un plan de soutien, mais il faut aussi que les grandes entreprises réalisant des bénéfices fassent un effort. De la même manière, dans une optique solidaire, il faut tenir compte des agriculteurs qui voient flamber les prix des matières premières.

Le gouvernement a également dévoilé le 16 mars un plan de résilience face aux conséquences de la guerre. Il faudra donc voir comment les actions sur les territoires peuvent être complémentaires de ce plan national.

Mme la Préfète souligne en conclusion qu'il faut travailler au plus près des territoires dans cet esprit collectif, parce que les conséquences de cette guerre, qui seront dramatiques, ne font que commencer.

VII. Planification et prospective

1. Retour sur la réunion de la Commission Planification du 3 février 2022

Mme D'ALGUERRE présente un retour de la réunion de la Commission Planification du 3 février dernier.

2. Adoption de la mise à jour des SDAGE Rhin et Meuse et avis sur les programmes de mesures Rhin et Meuse

3. Adoption de la mise à jour du Registre des Zones Protégées

La mise à jour des SDAGE Rhin et Meuse, les programmes de mesures Rhin et Meuse et la mise à jour du Registre des Zones Protégées sont présentés conjointement par **Mme ARBILLOT** et **Mme MAUVIEUX-THOMAS**.

Débat

M. METZ signale qu'il n'a pas réussi à se connecter sur le site du Registre des Zones protégées. Il souhaite savoir si le registre compile simplement les cartes qui existent déjà ou si une modification a été apportée à certains zonages, notamment aux zones Natura 2000.

Mme ARBILLOT répond qu'il s'agit essentiellement d'une compilation de données. Seules les zones vulnérables qui n'étaient pas à jour ont intégré les nouvelles cartes. Mme ARBILLOT ne croit pas que les zonages Natura 2000 aient évolué.

M. VANLAER confirme que le réseau Natura 2000 n'a pas évolué.

M. BAUER salue l'état d'esprit dans lequel le SDAGE a été élaboré, sans esprit de chapelle, ce qui n'est pas le cas dans tous les bassins. Il assure que le monde économique s'est beaucoup impliqué et considère que tous les sujets ont été traités, notamment le volet quantitatif, le volet qualitatif et l'influence du changement climatique.

M. BAUER salue également les moyens mis en œuvre, à hauteur de 1,6 milliard d'euros sur 6 ans. Ils offrent une réelle capacité d'action. Il appartiendra à l'Agence de les orienter sur les sujets prioritaires, quitte à réajuster les actions en cours de SDAGE.

M. BAUER regrette en revanche que l'effort industriel soit en légère baisse. Une analyse est en cours sur les raisons de cette baisse, qui débouchera sur des propositions lors de la prochaine réunion de la Commission industrielle de bassin, notamment en lien avec l'artisanat. M. BAUER annonce néanmoins que le monde industriel votera ce SDAGE avec enthousiasme, en espérant que les autres collègues feront de même.

Mme CORSYN confirme que les négociations et les réunions de travail sur le SDAGE se sont très bien passées. Elle félicite et remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

Mme CORSYN remarque cependant que les futures mesures agro-environnementales ne seront plus des outils aussi attractifs et intéressants pour la protection de l'eau et de la biodiversité que par le passé. Un travail devra donc être mené à l'échelle de la région pour compléter les financements et les dispositifs qui existent ou qui seront développés sur le terrain. Mme CORSYN a notamment eu écho d'une baisse drastique des financements à l'hectare décidée au national, alors que les mesures agro-environnementales sont des outils essentiels pour pouvoir intervenir concrètement, en particulier sur les zones Natura 2000.

M PEDUZZI exprime une préoccupation sur les modalités pour faire vivre ensuite le SDAGE. Il faut engager une vraie politique de déverrouillage des problèmes sur le terrain, alors que tous les acteurs – industriels, agriculteurs, élus – font face quotidiennement à un mur de démarches administratives. Il est important de faciliter les choix, les prises de décision et les formalités administratives pour pouvoir concrétiser réellement l'ambition du SDAGE.

M. PEDUZZI cite en particulier le transfert de compétences vers les intercommunalités. Souvent, les marchés publics passés, les analyses des territoires et les périmètres voire les autorisations administratives sont remis en cause. Même les financements sont quelquefois révisés. Au final, 2 ou 3 ans sont perdus de cette manière. Un défi se présente donc à court terme pour permettre à tous les acteurs concernés de bénéficier d'une fluidité administrative en termes de transfert de compétences.

Mme la Préfète indique qu'elle a donné la même consigne aux préfets dans chaque département et aux sous-préfets : être des « dénoueurs » de problèmes. Elle souligne que c'est leur rôle et assure qu'elle pourrait citer de nombreux exemples où les services préfectoraux ont dénoué des problèmes en unissant leurs forces avec le Conseil Régional et en osant parfois prendre aussi des risques. Elle est convaincue que tous les Préfets sont dans ce même état d'esprit et cherchent des solutions au plus près des territoires.

Le Président pointe l'impact de la centralisation, du principe de précaution et d'une judiciarisation importante, qui freinent l'action *in fine*. Néanmoins, il est possible d'avancer en ayant cet état d'esprit partagé décrit à l'instant par Mme la Préfète.

Le Président évoque l'exemple de Vittel, où des solutions ont été trouvées collectivement. Le Préfet des Vosges de l'époque a accepté de modifier globalement ses engagements parce qu'il pensait qu'une nouvelle solution était meilleure. Cette forme d'humilité a permis d'accroître l'efficacité.

Le Président est d'accord sur la nécessité de simplifier pour atteindre les objectifs définis. La taille de la région Grand Est par rapport aux anciennes régions apporte aussi une complexité supplémentaire. Si chacun fait preuve de bonne volonté, il est possible d'aboutir à des documents qui font consensus. Comme l'ont souligné plusieurs membres, chacun a accepté d'être bousculé et de se remettre en cause dans le cadre de l'élaboration du projet de SDAGE.

Mme ZEBOUJ a été interpellée par la phrase suivante : « La mise en œuvre financière des Programmes de mesures ne présume en rien de l'efficacité des mesures, d'autant que leur chiffrage est empreint d'incertitude. » Elle a par ailleurs noté que l'objectif de maintenir les concentrations de chlorures sous 250 mg/L dans la Moselle n'a pas été atteint. Elle aimerait connaître le taux actuel, car elle n'a pas trouvé l'information dans les documents.

Le Président signale que des solutions commencent à poindre sur les chlorures, mais que le sujet est complexe. Il n'est pas simple de dessaler l'eau. Il n'est pas possible d'imposer des contraintes qui conduiraient simplement des industriels à fermer compte tenu des enjeux de préservation des emplois. Toutefois, il n'est pas possible non plus de ne rien faire compte tenu des impacts en aval.

M. BAUER exprime la volonté de demander des comptes et de faire venir les industriels concernés pour qu'ils s'expliquent en Comité de Bassin sur l'avancée des travaux. Une pression forte a été mise pour avancer sur ce sujet. M. BAUER déplore également un *turnover* trop parmi les directeurs d'usines, qui nuit à la continuité des actions.

En conclusion, **le Président** constate que le SDAGE représente une masse de documents imbitables. Des progrès ont été réalisés pour qu'ils soient moins techniques et plus compréhensibles. Le Président s'attache en outre à organiser le débat en Comité de Bassin pour que chacun puisse poser des questions et comprendre de quoi il en retourne.

Le Président ajoute que le vote d'un SDAGE est un moment important, qui intervient dans un contexte très compliqué. Il est donc important de poser les problèmes simplement et clairement pour obtenir une adhésion collective.

Le Président salue enfin le travail réalisé et remercie tous ceux qui ont participé à la construction du SDAGE dans les Commissions et les groupes techniques.

Le Président soumet ensuite au vote la délibération portant adoption de la mise à jour des SDAGE Rhin et Meuse.

La délibération n°2022/05 est adoptée à l'unanimité.

Le Président salue cette unanimité, qui démontre que des solutions satisfaisant les différents collègues ont pu être trouvées collectivement.

M. HOELTZEL signale que le Comité de bassin Rhin-Meuse est pour le moment, le seul Comité de bassin métropolitain à voter le SDAGE à l'unanimité.

Le Président sollicite ensuite l'avis du Comité de Bassin sur la mise à jour des Programmes de mesures 2022-2027 des districts du Rhin et de la Meuse.

Le Comité de Bassin émet un avis favorable à l'unanimité sur les Programmes de mesures 2022-2027.

La délibération n°2022/05 est adoptée à l'unanimité.

Le Président invite enfin le Comité à délibérer sur la mise à jour du Registre des Zones Protégées.

La délibération n°2022/06 est adoptée à l'unanimité.

M. HABIG intervient sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Il souhaite qu'une concertation soit menée dans le Haut-Rhin, car les plans imposés ne sont pas applicables sur le terrain.

Mme la Préfète confirme la volonté d'avancer sur le sujet.

M. BARBIER précise que les grands principes des PGRI sont partagés. Cependant, la situation est effectivement plus compliquée dans un territoire comme le Haut-Rhin en raison de la forte densité d'habitations et de la forte densité industrielle. Il y a néanmoins des solutions à trouver sur la mise en œuvre en faisant preuve d'imagination et d'innovation. M. BARBIER souligne que la DDT a aidé à trouver des solutions dans le Bas-Rhin et en Moselle. Il insiste enfin sur la nécessité d'arrêter de gaspiller le foncier en étalant les habitats et les industries.

M. DEKENS suggère aux Alsaciens de constituer un établissement public à l'image l'EPAMA, qui effectue un excellent travail sur l'ensemble du bassin de la Meuse.

Mme La Préfète confirme que c'est une bonne pratique dont il faut s'inspirer.

4. Avis sur la mise à jour du programme de surveillance des eaux

La mise à jour du programme de surveillance des eaux est présentée par **Mme LOMBARD** et **Mme SCHMITZBERGER**.

Débat

M. BAUER salue l'intérêt de ce programme de surveillance des eaux, car il permet à chacun de s'informer sur ce qu'il se passe à côté de chez lui. Il s'interroge en complément sur le coût du dispositif.

Mme SCHMITZBERGER indique que le volet qualité représente entre 3 millions et 4 millions d'euros, soit 2,5 % environ du budget global de l'Agence de l'eau.

Pour la partie quantitative, **M. VANLAER** fait part d'un coût de l'ordre de 200 000 euros par an. Il ajoute que ces données d'hydrométrie intéressent tous les acteurs, notamment les agriculteurs, les industriels et les gestionnaires de barrages.

M. INGWILLER salue un travail très riche et très précieux. Il s'interroge sur le nombre de consultations enregistrées par le site où les données sont mises à disposition.

Mme SCHMITZBERGER n'a pas les chiffres, mais elle promet de se renseigner.

Le Président soumet ensuite au vote la délibération relative à la mise à jour du programme de surveillance des eaux.

La délibération n°2022/07 est adoptée à l'unanimité.

Pour conclure cette réunion, **Mme la Préfète** procède à la signature du SDAGE Rhin et Meuse.

VIII. Divers

1. Création de l'OFB et efficience renforcée des missions de Police de l'environnement

Faute de temps, ce point n'est pas abordé en séance et pourra par ailleurs, être remis à l'ordre du jour.

2. Rapportage de la séance d'information du 13/01/2022 sur la politique internationale des Agences de l'eau

M. HOELTZEL signale que dans le dossier de séance, se trouve des éléments relatifs au Forum mondial de l'eau qui se déroulera à Dakar, du 21 au 26 mars 2022 dont les agences de l'eau seront présentes collectivement. Les membres du CB pourront prendre connaissance, dans le dossier de séance, la déclaration qui sera portée au niveau du Conseil mondial de l'eau de l'ensemble des six bassins. C'est un moment important où la communauté de l'eau se réunit. En fonction des conclusions du forum et des suites qui pourraient intéresser le bassin Rhin-Meuse, un retour sera fait bien entendu, lors d'un prochain Comité de bassin.

En l'absence d'autres observations, la séance est levée.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,



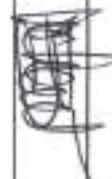
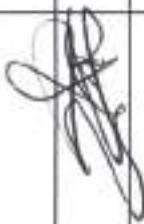
Marc HOELTZEL

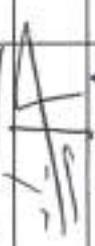
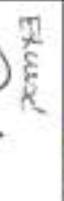
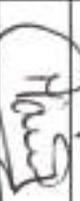
Le Président
du Comité de Bassin,



Claude GAILLARD

Réunion du Comité de Bassin du 18 mars 2022
Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

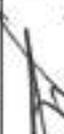
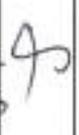
Crédis	Nom	Prénoms	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Date pour le	Pourvis	Rejet pour le	Rejet pour le	Émargement
M.	BARBER	Patrick	Collectivités	Président du Territoire II Amont du SDEA Vice-Président de la Communauté de communes de Saverin et Environs Maire de Muthronchitz	OUI						
Mme	BARDOOT	Audrey	Collectivités	Conseillère municipale de Pusigny Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	OUI						
Mme	BEHEL	Régine	Collectivités	Conseillère départementale des Vosges	EXCUSE						
Mme	BERGINS	Océane	Collectivités	Maire de Buzemmes-sous-les-Côtes	EXCUSE		M. Charles GAILLARD				
M.	BOLEAU	Pierre	Collectivités	Vice-Président - Métropole du Grand Nancy Représentant de TERTB Meurthe Moson							
Mme	BUCHERT	Marysanne	Collectivités	Adjointe au Maire de Mithouse	OUI			1	M. Loïc RICHARD		
Mme	BULOY	Beatrice	Collectivités	Vice-Présidente de la Métropole de Strasbourg	EXCUSE						
			Collectivités								
Mme	CLEMENT	Maria-Joséphine	Collectivités	Maire de Cernonville							
Mme	D'AL GUERRE	Sylvie	Collectivités	Conseillère régionale Grand Est Première Adjointe au Maire de Chauvousey Présidente de la Commission Participation	OUI						
M.	DENGENS	Bernard	Collectivités	Président de TERPAMA	OUI						
M.	DEPAIX	Régis	Collectivités	Maire de Montcornet	EXCUSE		M. Gabriel BAUIER				
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Président EPAGE Large Maire de Mersbach	OUI						
Mme	FRAPOY	Anne	Collectivités	Maire de La Motte Chau	EXCUSE						
Mme	GOFFETTE	Florence	Collectivités	Conseillère départementale des Ardennes	OUI						

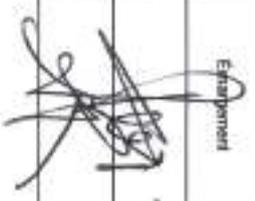
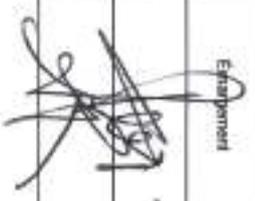
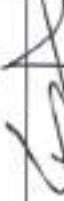
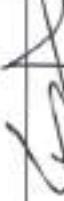
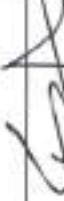
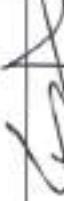
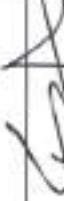
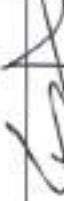
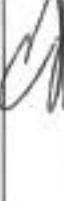
Créité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	GUILAUME	Jean-François	Collectivités	Maire de Villa-en-Vermois	EXCUSE						
M.	HABIG	Michel	Collectivités	Président du Syndicat mairie Rivières de Haute-Alsace	OUI						
M.	HENRIION	François	Collectivités	Président du Syndicat Moselle Aival	OUI						
M.	HUSSON	Jean-François	Collectivités	Sensieur	OUI						
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassanoort	OUI						
Mme	LOGIN	Fridérique	Collectivités	Vice-Présidente de Metz Métropole	OUI			1	Mme Christiane MELON		
M.	MAHLETTE	Sylvain	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M.	MARINI	Jean	Collectivités	Président du Syndicat des Eau Vives des 3 Nœud	OUI						
M.	MAITELIC	Vincent	Collectivités	Maire de Roselange	OUI						
Mme	MELON	Christiane	Collectivités	Maire d'Erny	EXCUSE		Mme Fridérique LOGIN				
Mme	MICHEL	Déjévre	Collectivités	Vice-Présidente du Grand Nancy	OUI						
M.	NASS	Orens	Collectivités	Maire de Germercard	OUI						
M.	PALUSZKIEWICZ	Xavier	Collectivités	Député	EXCUSE						
M.	PEDUZZI	Dominique	Collectivités	Maire de Fresnoy-sur-Moselle	OUI			1	M. David VALENCE		
M.	PFLIEGER-SCHNEIDER-FEIR	Fredric	Collectivités	Conseiller régional Grand Est	EXCUSE						
Mme	REBSTOCK PANNA	Alexandra	Collectivités	Maire de Nivoange	EXCUSE						

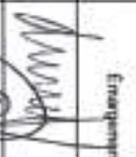
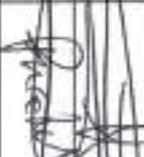
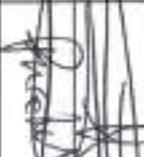
CHAIR	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Réprésenté par ...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Récolt pouvoir de	Récolt pouvoir de	Engagement
M	RICHARD	Léo	Collectivités	Maire de Riedelheim	Excusé		M. BUCIROT				
M	SCHWAL	Thierry	Collectivités	Vice-Président Euroentreprise	Excusé						
Mme	SCHOLLHAMMER	F. schirme	Collectivités	Conseillère départementale de la Haute-Meuse	EXCUSE						
M	SOULIER	Gilles	Collectivités	Président de la Commission locale de l'eau SAJCE Rupf-de-Max Esch-Trey	OUI						
M	SUCK	David	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Moselle	EXCUSE						
M	THOMAS	Jean-François	Collectivités	Conseiller municipal de Vendur	EXCUSE		M. Claude GAILLARD				
M	VALENCE	David	Collectivités	Maire de Saint-Die-des-Vosges	EXCUSE		M. Dominique PEDUZZI				
M	VAUTRIN	Jean-Philippe	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Meuse	EXCUSE						
M	VOINSON	Philippe	Collectivités	Maire de Bouvèrec-aux-Chênes	EXCUSE						

Membres présents	17	Pouvoirs	5	Total	22/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------

Réunion du Comité de Bassin du 18 mars 2022
Feuille d'émargement (Collège des usagers)

Catégorie	Nom	Prénom	Collège	Fonction	Présent	Représenté par...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Reçu pour de	Reçu pour de	Emargement
M.	ADAMI	Michel	Usagers non économiques	Président de la FPPMA des Ardennes	EXCUSE						
M.	BESSARD	Christian	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Famille de France de Meurthe-et-Moselle	EXCUSE		M. Pierre CAYE				
M.	BRIGNON	Marc	Usagers non économiques	Directeur du Conservatoire despaces naturels d'Alsace	EXCUSE		Mme Véronique COMSTYN				
M.	CAYE	Pierre	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est	OUI			2	M. Christian BESSARD	Mme Christiane VELINOT	
M.	CHRISTOPHE	Michel	Usagers non économiques	Président du Centre permanent d'initiative pour l'environnement Nancy-Champenois	OUI						
Mme	COMSTYN	Véronique	Usagers non économiques	Directrice du conservatoire despaces naturels de Lorraine	OUI			1	M. Marc BRIGNON		
M.	DESBROSSE	Lady	Usagers non économiques	Président de la Fédération régionale des Chasseurs du Grand Est	EXCUSE						
Mme	DESPIERRES	Isabelle	Usagers non économiques	Responsable technique - FPPMA de Moselle	OUI						
M.	ERB	Robert	Usagers non économiques	Président de la FPPMA du Bas-Rhin	OUI						
M.	GALLARD	Claude	Usagers non économiques	Personne qualifiée	OUI			2	Mme Odile BERENS	M. Jean-François THOMAS	
Mme	GENESSEAUX	Valérie	Usagers non économiques	Vice-Présidente de France Nature Environnement Grand Est	EXCUSE		M. Daniel RENNICER				
M.	LOUIS	Eric	Usagers non économiques	Représentant des associations actives en matière d'activités nautiques	OUI						
M.	MICHEL	Bernard	Usagers non économiques	Membre du Bureau national environnement CLCV	OUI						
M.	MONTROY	Jean-Yves	Usagers non économiques	Vice-Président de la Coordination des UPQ Grand Est	EXCUSE						
Mme	PATTEGAY	Charisl	Usagers non économiques	Administrateur - UFC Que Choisir	EXCUSE		Mme Irène ZEROUJ				

Quatre	Nom	Prénoms	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Date pour 1	Pouvoirs	Reçoit pour 1 de	Reçoit pour 2 de	Engagement
M.	REININGER	Daniël	Usagers non économiques	Administrateur de France Nature Environnement Grand Est Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président de la Commission des Programmes	OUI			1	Mme Valérie GENESCAUX		
Mme	RIBAVYRCK-FLESCH	Aure	Usagers non économiques	Personne qualifiée	OUI						
Mme	VELINOT	Christiane	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Association générale des Familles du Haut-Rhin (AGF)	EXCUSE		M. Pierre CAYE				
M.	WEBER	Michaël	Usagers non économiques	Personne qualifiée	EXCUSE						
Mme	ZEBLOUDJ	Ilina	Usagers non économiques	Présidente de CLCV Marly et ses environs	OUI			1	Mme Chantal PATTEGAY		
Mme	ARNOLD	Fridérique	Usagers économiques	Responsable qualité prévention environnement Papeteries du Rhin	EXCUSE		Mme Nathalie LEROY				
M.	BALLET	Sylvère	Usagers économiques	Synchrature	OUI						
M.	BAUER	Gabriel	Usagers économiques	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie	OUI			2	M. Régis DESPAUX M. Patrick RENCK		 
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers économiques	Représentant de la Fédération française d'aquaculture	OUI			1	M. Adrien VONARR		
Mme	CHAKRI	Kortina	Usagers économiques	Quality, Hygiene, Health, Safety and Environment Manager BLUE PAPER	EXCUSE						
Mme	CHARLIER	Catherine	Usagers économiques	Chambre d'agriculture des Ardennes	EXCUSE						
M.	GEORGE	Michel	Usagers économiques	Conseiller technique - DMC	EXCUSE						
Mme	GERARD	Sandra	Usagers économiques	Artisan coiffeur	EXCUSE						
M.	HENRY	Préfige	Usagers économiques	Président Agence Bto Grand Est	OUI						
M.	KOSMALSKI	Laurent	Usagers économiques	Directeur régional Grand Est - Vecteur eau France	EXCUSE						
M.	KOSZUL	Ewa	Usagers économiques	UNCEN Grand Est	OUI						

Devils	Meun	Président	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Récol pouvoir de	Récol pouvoir de	Engagement
Mme	LEBOY	Nathalie	Usagers économiques	Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE	OUI			1	Mme F. ARVOLD		
M	METZ	Fabien	Usagers économiques	Chambre d'agriculture de la région Alsace	OUI						
M	NEU	Patrick	Usagers économiques	Conseiller technique - France RAIL INDUSTRY	OUI						
M	PELETER	Jean-Luc	Usagers économiques	Président de la Chambre d'agriculture de la Meuse	OUI						
Mme	PONCELET	Raphaëlle	Usagers économiques	Responsable Environnement - COOP de France Grand Est	OUI						
M	REINCK	Patrick	Usagers économiques	Chef de service Environnement AL SACHIMIE	EXCLUSE		M. Gilbert BAUER				
M	SINGER	Pierre	Usagers économiques	Représentant de l'Agence régionale du Tourisme Grand Est Co-Directeur du Parc de Sainte-Croix	EXCLUSE						
M	THEVENET	Régis	Usagers économiques	Directeur concessions - Unité hydro Est EDC	OUI						
M	WONNAB	Adrian	Usagers économiques	Président de l'association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce	EXCLUSE		M. Jean-Paul BECKER				

Membres présents	21	Pouvoirs	7	Total	28/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------

Réunion du Comité de Bassin du 18 mars 2022 Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)

Carte	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Rapport pouvoir de	Rapport pouvoir de	Emargement
Mme	CHEVALIER	Justine	Etat	Préfète de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin Préfète Coordonnatrice de bassin Rhin-Meuse	OUI						
M	VANLAER	Hervé	Etat	Chercheur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	OUI			2	M. Frédéric DOISY	M. Pascal BERTEAUD	
Mme	MATHEY BASCOU	Stéphanie	Etat	Adjointe au Délégué de bassin Grand Est	OUI			1	M. Bertrand MUNICH		
M	BRAUD	Olivier	Etat	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la production du massif vosgien	EXCUSE						
M	GOURTAY	Blaise	Etat	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSE	Denis GOURDON					
Mme	BOSSY	Auvin	Etat	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSE	Jean-François QUELIND					
Mme	COULONGAT	Françoise	Etat	Directrice régionale des finances publiques de Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSE	Patrick WÉPHELEIN					
Mme	VALENTIN	Sophie-Charlotte	Etat	Directrice territoriale du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSE	François HOFF					
Mme	CAVRE	Virginie	Etat	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSE	Nicolas REYNAUD					
M	POINSSOT	Christophe	Etat	Directeur général délégué du Bureau de Recherches Géologiques et Minières	EXCUSE	Dominique MIDOT					
M	DOISY	Frédéric	Etat	Directeur général par intérim du Port Autonome de Strasbourg	EXCUSE		M. Hervé VANLAER				
M	MUNCH	Bertrand	Etat	Directeur général de l'Office National des Forêts	EXCUSE		Mme Stéphanie MATHEY BASCOU				
M	DUBREUIL	Pierre	Etat	Directeur général de l'Office français de la biodiversité	EXCUSE	Xavier MORVAN					
M	BERTEAUD	Pascal	Etat	Directeur général du centre d'étude et de expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EXCUSE	Jacques LE BERRE	M. Hervé VANLAER				

CVILLE	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
M.	LOMBARD	Éric	État	Directeur général de la Caisse des dépôts et consignation	EXCUSE ¹						
M.	BOISSIER	Fabrice	État	Directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	EXCUSE	Jérôme BETTON					
M.	TOUVET	Laurent	État	Préfet de Moselle représenté par le DDT Moselle	EXCUSE	Jérôme GILRUCI		1	M. Louis LAUGIER		
M.	SEGLUY	Yves	État	Préfet des Vosges représenté par le DDT des Vosges	EXCUSE	Dominique BELIER					
M.	LAUGIER	Louis	État	Préfet du Haut-Rhin représenté par le DDT du Haut-Rhin	EXCUSE		M. Laurent TOUVET				
M.	BUCCOLET	Alexis	État	Préfet des Ardennes représenté par le DDT des Ardennes	EXCUSE ¹						

Présents ou représentés	14	Pouvoirs	4	Total	18/20
-------------------------	----	----------	---	-------	-------

Réunion du Comité de Bassin du 18 mars 2022
Feuille d'émargement (Observateurs et Invités)

Civilité	Nom	Prénom	Catégorie	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoir	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
Mme	CHEVALIER	Justine	Invité	Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau							
M	DINGRELMONT	Benoît	Invité	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCLUSE	AGNÈS RIVOISY- MAMELIASSAF					
M	HAZET	Charles	Invité	Conseiller du Gouvernement	OUI						
M	LIARD	Stéphane	Invité	Agent Comptable	EXCLUSE						
M	LALOË	Jules	Invité	Représentant du personnel	OUI						
Mme	PORQUET FUSER	Alexandra	Invité	Représentant du personnel / Suppléant	OUI						
Mme	LOMBARD	Aline	Invité	Adjointe au chef de service, Adjointe au délégué de bassin DREPA Grand Est	OUI						
Mme	FERNANDEZ	Sara	Invité	Présidente du Conseil scientifique	EXCLUSE						
Mme	FOURNIER	Miriam	Invité	Vice-Présidente du Conseil scientifique	OUI						
			Invité								
			Invité								
			Invité	LEBOUIS	OUI						
M	HOELTZEL	Narc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						

Qualité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Rapport pouvoir de	Rapport pouvoir de	Engagement
M.	LEBLANC	Christophe	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	LERT	Laurent	Autres participants et invités	Directeur délégué à la Commande Publique et aux Moyens Généraux	EXCUSE						
Mlle	CHAFFAROD	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée à la Communication	OUI						
M.	SIMONIN	François	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines	EXCUSE						
M.	MARCOS	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
Mlle	MMUNUEUX	Patricia	Autres participants et invités	Directrice de la Connaissance, de la Planification, du Programme et des Politiques d'intervention	OUI						
Mme	CASTELJON	Isabelle	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Relations et des Finances Chef de Service Finances	OUI						
M.	DECKER	François	Autres participants et invités	Responsable du service des relations et de la Société écologique	EXCUSE						
Mme	ARBILLOT	Sandrine	Autres participants et invités	Responsable du Pôle Participation	OUI						
Mme	SCHMITZBERGER	Katja	Autres participants et invités	Adjointe à la Directrice de la DCPI Chef de Service Connaissance	OUI						
M.	PROPIN	Sébastien	Autres participants et invités	Adjoint à la Directrice de la DCPI Chef du Service Programme et Politiques d'intervention	OUI						
M.	DIETRICH	Daniel	Autres participants et invités	Directeur des Systèmes d'information	EXCUSE						
Mme	FICHTER	Aude	Autres participants et invités	Chargée de mission Juridique et appui administratif	OUI						
M.	VAUTHIER	Jean-Marc	Autres participants et invités	Chef de Service Eau dans la Vite et l'Industrie	EXCUSE						
Mme	PELOUIN	Corinne	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale Chef de Pôle Coordination Territoriale	OUI						
M.	GOETZHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Chef de service Eau et Espaces Naturels	OUI						

Coord	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	BOURMAUD	Denis	Autres participants et invités	Chargé de mission Coordination territoriale	EXCUSE						
M.	COFFIN	Hervé	Autres participants et invités	Adjoint /Chef de Service Completair	EXCUSE						
				Présents ou représentés	SI						